PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de TORCY

Bureau de la réglementation
Et de la coordination territoriale
sp-reglementation-torcy@seine-et-marne.gouv.fr

Torcy, le 20 OCT. 2023

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

N° 2023-RG-142

Le sous-préfet de Torcy,

VU le code du sport, notamment ses articles R.331-6 à R.331-17 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;

VU le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

VU l'arrêté ministériel NOR IOMS2235051A du 27 décembre 2022 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives à certaines périodes de l'année 2023 modifié par l'arrêté ministériel NOR IOMS2301150A du 18 janvier 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23 CAB SIDPC ES 215 du 10 février 2023, interdisant certaines voies aux épreuves, concentrations, manifestations ou compétitions sportives sur les routes à grande circulation, soit à titre permanent, soit pendant certaines périodes de l'année 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23/BC/069 du 27 juillet 2023, donnant délégation de signature à Monsieur François-Claude PLAISANT, sous-préfet de Torcy ;

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

A Monsieur Alain KARASEK, président de l'association CSM 13 Paris, faisant connaître son intention d'organiser une manifestation sportive de type randonnée cyclotouriste, intitulée « Rallye du CSM 13 » comprenant 300 participants au maximum.
Cet évènement est programmé le dimanche 19 novembre 2023 au départ de Chelles (pour la Seine-et-Marne), selon le parcours joint.

Ce récépissé ne dispense pas l'organisateur d'obtenir l'accord préalable des services gestionnaires des voies forestières empruntées, le cas échéant l'autorisation des propriétaires des parcelles privées traversées, et se conformer à leurs éventuelles prescriptions.

PRESCRIPTIONS

L'organisateur devra prendre toutes les mesures visant à garantir le maximum de sécurité lors du déroulement de ladite manifestation.

Les maires des communes traversées devront avoir été informés par l'organisateur du passage de cette randonnée.

Les participants seront tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, de veiller au respect des arrêtés municipaux et du conseil départemental le cas échéant, réglementant la

circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

En aucun cas, la manifestation ne devra donner lieu à un classement faisant intervenir, directement ou indirectement, comme éléments d'appréciation, soit l'endurance, l'habileté ou la vitesse qu'il s'agisse ou non de véhicules à moteurs.

Les organisateurs sont tenus de faire mettre en place la signalisation nécessaire pour informer les usagers de la route, et garantir par tout moyen utile la sécurité de la manifestation, notamment en tenant compte de l'importance du public attendu, de la configuration des lieux et des circonstances propres à la manifestation, et le cas échéant, en se conformant à l'avis et aux éventuelles prescriptions des forces de l'ordre.

La fourniture du dispositif de sécurité est à la charge des organisateurs.

L'attention des participants devra être attirée sur l'importance d'une bonne garantie en responsabilité civile et les organisateurs devront obligatoirement posséder une assurance "responsabilité civile" qui les garantisse pour la manifestation.

La responsabilité de l'administration ne saurait être engagée à l'occasion de cette manifestation.

Le sous-préfet de Torcy

François-Claude PLAISANT

Copie pour information à :
Monsieur le préfet – SIDPC et Manifestations sportives,
Monsieur le président du conseil départemental de Seine-et-Marne,
Mesdames les maires de Champs-sur-Marne, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes et Vaires-sur-Marne,
Messieurs les maires de Bussy-Saint-Georges, Chelles, Collégien, Emerainville, Jossigny, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Torcy,
Monsieur le commissaire divisionnaire, chef de la circonscription d'agglomération de Noisiel,
Monsieur le commissaire de police, chef de la circonscription d'agglomération de Lagny-sur-Marne,
Monsieur le commissaire de police, chef de la circonscription d'agglomération de Villeparisis.

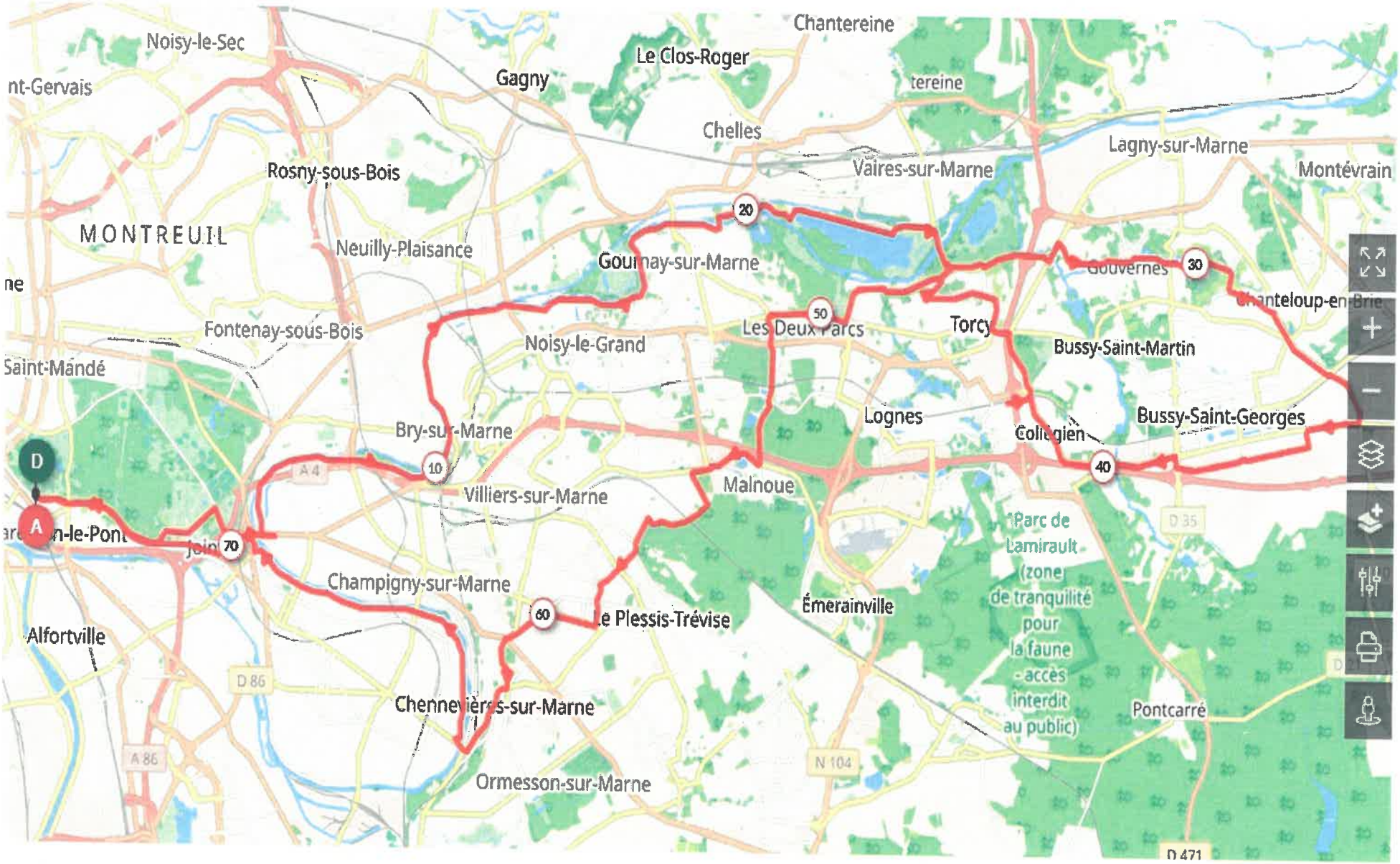
Noisy-le-Sec
Chantereine
Le Clos-Roger
Gagny
Chelles
Lagny-sur-Marne
Vaires-sur-Marne
Montévrain
Rosny-sous-Bois
MONTREUIL
Neuilly-Plaisance
Gournay-sur-Marne
Gouvernes
Chanteloup-en-Brie
Fontenay-sous-Bois
Noisy-le-Grand
Les Deux Parcs
Torcy
Bussy-Saint-Martin
Saint-Mandé
Lognes
Bussy-Saint-Georges
Bry-sur-Marne
Collégien
Villiers-sur-Marne
Malnoue
Parc de Lamirault (zone de tranquilité pour la faune - accès interdit au public)
Champigny-sur-Marne
Émerainville
Le Plessis-Trévise
Alfortville
Chennevières-sur-Marne
Pontcarré
Ormesson-sur-Marne
A 4
D 86
A 86
N 104
D 35
D 471
D
A
10
20
30
40
50
60
70

BOUCLE ADDITIONNELLE 21 km

Commune	Route	Gauche Droite	Lieu et action	km	Cumul
			CONTRÔLE ET RAVITO		
Torcy	En sortant du contrôle	←	Longer la D10 par la piste cyclable en direction de Gouvernes jusqu'à la fin	2,2	2,2
Saint-Thibaud des vignes	Rond point D10-D418	←	Sortir à gauche par la piste cyclable dir Gouvernes	0,4	2,6
Saint-Thibaud des vignes	Rue Pasteur D35	→	Tourner à droite, tout droit et traverser Gouvernes	2,9	5,5
Gouvernes	Sortie de Gouvernes	←→	Prendre à gauche et aussitôt à droite sur chemin neuf	0,4	5,9
Gouvernes	Rue du chemin neuf	↑	Au bout suivre la route à gauche, passer le pont et monter sur la droite	0,1	6
Conches sur Gondoire	Rue du chatelet	→	Au bout tourner à droite	0,8	6,8
Conches sur Gondoire	Rue du fort du bois	←	Tourner à gauche rue de la jonchere	0,3	7,1
Conches sur Gondoire	Rue de la jonchere	↑	Continuer jusqu'à rejoindre D10 route de Tournant	1	8,1
Bussy saint-Georges	Route de Tournant D10	→	Aller au rond point	0,5	8,6
Bussy saint-Georges	Rond point D10-D271	↑	Prendre en face route de Soignolles à Lagny	1	9,6
Jossigny	Rond point D10-D5	↑	Prendre en face Rue de lagny en direction de Jossigny jusqu'au carrefour D406	1,1	10,7
Jossigny	Carrefour D406	→	Tourner à droite avenue Marie Curie	0,9	11,6
	Avenue Marie Curie D406	←	Prendre 1ere à gauche Bd de Rome	0,3	11,9
Bussy saint-Georges	Boulevard de Rome	→	Tout droit et tourner à droite avenue de l'Europe	0,2	12,1
Bussy saint-Georges	Avenue de l'Europe	↑	A droite et continuer jusqu'au 3eme rond point	2,5	14,6
Bussy saint-Georges	Rond point D35	→	Prendre à droite jusqu'au 1er rond point D406	0,3	14,9
Bussy saint-Georges	Rond point D406	←	Longer l'A4 par D406	1,4	16,3
Collegien	D404	→	Prendre à droite rue de Melun et traverser Collegien jusqu'au 2eme rond point	0,4	16,7
Bussy saint-Georges	D418	↑	Continuer tout droit Bd Thibaud de Champagne jusqu'au au carrefour D217	1,1	17,8
Torcy	D127	←	Tourner à gauche au carrefour rue de Paris D217 passer sur A104	0,3	18,1
Torcy	Rue de Paris	→	Prendre à droite Avenue Francois Mitterand	0,1	18,2
Torcy	Avenue Francois Mitterand	↑	Continuer jusqu'au carrefour Avenue de la république	1,9	20,1
Torcy	Avenue de la république	→	Descendre jusqu'au rond point et rejoindre le contrôle	0,8	20,9
			CONTRÔLE ET RAVITO 2		

EN CAS D'ACCIDENT PREVENIR 18 OU 112 & CSM13: 06.18.23.08.86

RALLYE DU CSM13 - PETIT PARCOURS 52 km

EN CAS D'ACCIDENT PREVENIR 18 OU 112 & CSM13: 06.18.23.08.86

Commune	Route	Gauche Droite	Lieu et action	km	Cumul
Paris	Avenue de Gravelles	←	En sortant de la Cipale vers hippodrome		
Paris	Route du pesage	←	Vers hippodrome	2,5	2,5
Paris	Route de la tourelle	→	Longer l'hippodrome	0,2	2,7
Paris	Route de la pyramide	→	Au rond point en direction pont de Joinville	1	3,7
Joinville le pont	Avenue des canadiens	←	Au feu à gauche direction pont de Joinville	0,7	4,4
Joinville le pont	Pont de joinville	↑	Traverser le pont puis aussitôt tourner à droite	0,3	4,9
Joinville le pont	Rue Charles Pathé	→	Tout droit jusqu'au bord de Marne	0,3	5,2
Champigny Bry/Marne Noisy le grand Gournay	Quai de Polangis	→	Tourner à droite et longer la Marne vers les guinguettes en direction du plan d'eau de Vaires/Marne Passer Bry - Noisy - Gournay		
Chelles	Passerelle de Champs	←	Traverser la Marne et prendre aussitôt à droite	13,4	18,6
Chelles	Quai des mariniers	→	Longer la Marne vers avenue des iles	1	19,6
Chelles/Vaires	Plan d'eau de Vaires/Marne	←	Passer la barriere, puis prendre à gauche pour contourner le plan d'eau, le longer et sortir de la base nautique au fond après les parkings	2,5	22,5
Torcy	Route et pont de Torcy D43	→	Au rond point traverser la D43 et prendre la piste cyclable en direction de Torcy et passer sur la Marne puis la Gondoire	0,7	23,2
			CONTRÔLE ET RAVITO A GAUCHE	0,8	24
Torcy	En sortant du contrôle	→	Direction Noisiel par la piste cyclable		
Noisiel	Route de Noisiel D10	↑	Continuer jusqu'à la **chocolaterie Menier** et prendre la cote en face	2,1	26,1
Champs sur Marne	Boulevard Pierre Carle	→	En haut de la côte, tourner à droite au château d'eau, passer devant le château de Champs sur Marne, et continuer	0,6	26,7
Champs sur Marne	Rue d'Alsace D226	←	Direction route de la Malnoue	0,5	28,2
Champs sur Marne	Route de la Malnoue D51	↑	Au rond point, prendre en face passer sous A4 jusqu'au bois du Boulay	1,4	29,6
Emerainville	Avenue de l'Europe	→	Passer sur l'A4 et tourner à droite au panneau Emerainville	1,1	30,7
Noisy le grand	Rond point de 2 lacs D406	↑	Tout droit jusqu'au feu et avenue des graviers et longer le bois par l'avenue du bois Saint Martin	0,7	31,4
Noisy le grand		→		0,5	32,1
Noisy le grand	Gare des Yvris	↑	Prendre en face, monter et passer devant la gare	0,7	33
Noisy le grand	Avenue du bois Saint Martin		Reprendre l'avenue du bois St Martin, continuer en laissant le bois à votre gauche		
Villiers sur Marne	Avenue Stanilas Liedet	←	Prendre à gauche et continuer jusqu'au rond point	0,9	33,9
Plessis Trevisse	Avenue JC Delubac	↑	Prendre en face	0,7	34,6
Plessis Trevisse	Avenue Paul Lafargue	↑	Prendre en face	0,4	35
Champigny sur Marne	Avenue Paul Venzac	↑	Prendre en face	0,4	35,4
Champigny sur Marne	Rue de Reims	← Puis →	Prendre à gauche et aussitôt à droite	0,2	35,6
Champigny sur Marne	Avenue Savadore Allende D145	→	Aller jusqu'au grand rond point	1,1	36,7
Champigny sur Marne	Avenue du 8 mai 1945	←	Tout droit jusqu'à la tour hertzienne et le carrefour avec la D4	1	37,7
Chennevieres	Carrefour D4	↑	Prendre en face D233		
Chennevieres	Rue Aristide Briand D233	↑	Continuer jusqu'au rond point avec D123	0,9	38,6
Chennevieres	Carrefour D233-D123	→	Prendre à droite	0,4	39
Chennevieres	Rue du Général De Gaulle	→	Aller au carrefour et descendre en face droite direction pont de Chennevieres	1	40
Saint Maur des fossés	Pont de Chennevieres	→	Prendre à droite après le pont de Chennevieres et suivre les bords de Marne jusqu'au pont de Joinville	7,2	47,2
Joinville	Pont de Joinville	←	Tourner à gauche en direction de Vincennes		
Paris	Avenue des canadiens	↑	Passer devant le stade JP Garchery	0,7	47,9
Paris	Avenue de Gravelle	→	Au feu monter à droite et tout droit jusqu'à la Cipale	3,7	51,6
			ARRIVEE		

77